

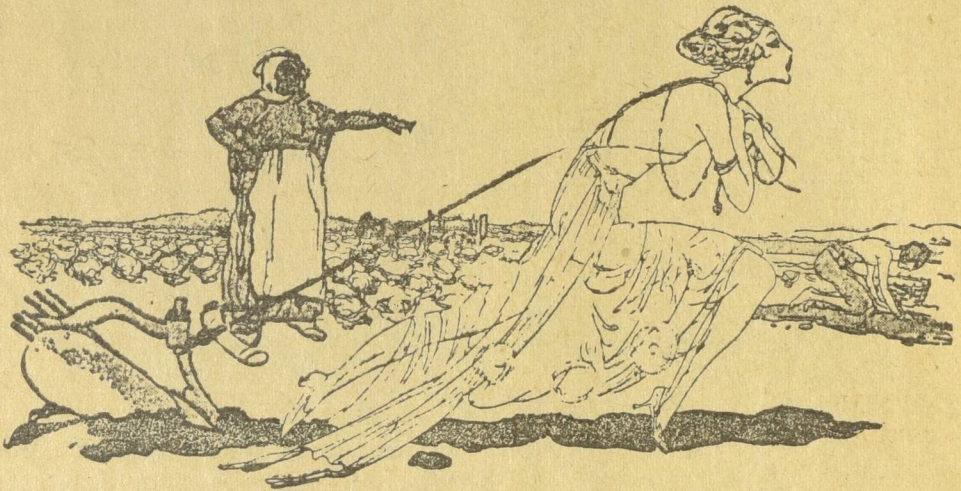
dans de somptueuses limousines, narguant les anciennes vraies grandes dames qui sont maintenant confondues avec les plus vulgaires piétons.

Chose étrange, plus la misère générale est grande et plus il se vend de bijoux et d'objets de luxe dans les grands magasins de Vienne. Le Palais Impérial où l'empereur recevait les ambassadeurs étrangers a été converti en un théâtre où l'on donne les opéras-comiques de Mozart, Meyerbeer, Rossini, Haydn, etc. Sur les murs de ce théâtre pendent des Gobelins, les plus belles tapisseries du monde, et des lustres éclairent ce théâtre dont les

ils et elles travaillent comme gouvernantes, sténographes et commis.

Les savants, les professeurs, les hommes de profession ne peuvent tirer de leurs travaux leur subsistance. Un médecin arrive encore à vivre s'il peut devenir le médecin en titre d'un profiteur, mais s'il ne compte que sur ses petits clients, lesquels n'ont pas d'argent eux-mêmes, il crève de faim.

Les avocats manquent de cause, leurs seuls clients riches, les profiteurs réglant toutes leurs petites et grosses affaires hors de cour. Cependant, un mouvement contre les nouveaux riches et exploiters du peuple, a beau-



côtés offrent aux auditeurs nonchalants une profusion presque ridicule de magnifiques divans recouverts de draperies rouges et blanches.

Mais si les spéculateurs audacieux peuvent devenir dans ce pays colossalement riches, par contre les classes cultivées de la vieille civilisation sont dans un état lamentable. Les gens qui vivaient de revenus sont réduits à la mendicité. Les officiers et fonctionnaires vivant d'une retraite ou d'une pension sont obligés de chercher du travail. Plusieurs archiducs et archiduchesses se sont sauvés en Suisse où

coup de chances de réussir, étant donné que les classes ouvrières s'entendent parfaitement avec les classes intellectuelles.

La présente loi qui est l'oeuvre des hommes de profession et des ouvriers porte que toute femme qui n'est pas soutien de famille ou ne remplit pas quelque part un travail honorable, devra accomplir ses huit heures de travail par jour, comme les hommes, dans les ateliers, usines ou aux champs.

Si elle ne trouve pas d'emploi dans le fermage ou le jardinage, la femme